



# Conseil économique et social

Distr. générale  
9 février 2023

Français  
Original : anglais

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

### Soixante-dix-neuvième session

Bangkok et en ligne, 15-19 mai 2023

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission**

## Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission

### Note du secrétariat

#### *Résumé*

Le présent document résume les progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Le secrétariat doit soumettre un rapport sur le sujet à la Commission à sa soixante-dix-neuvième session.

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis, adresser ses observations et donner de nouvelles orientations au secrétariat aux fins de l'application effective des résolutions.

\* ESCAP/79/1/Rev.2.

## Développement social

### A. Résolution 69/13

#### **Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique**

##### **Demandes formulées dans la résolution**

1. Au paragraphe 3 de sa résolution 69/13, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a prié la Secrétaire exécutive :

a) De donner la priorité à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique ;

b) De soumettre une feuille de route pour la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon à la Commission à sa soixante-dixième session afin qu'elle l'approuve ;

c) De soumettre la Déclaration ministérielle et la Stratégie d'Incheon à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées, qui doit être convoquée par l'Assemblée générale le 23 septembre 2013<sup>1</sup>, par l'intermédiaire du Président de l'Assemblée générale ;

d) De rendre compte à la Commission tous les trois ans jusqu'à la fin de la Décennie des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

### B. Résolution 74/7

#### **Vers un développement durable tenant compte de la question du handicap : mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon**

##### **1. Demandes formulées dans la résolution**

2. Au paragraphe 4 de sa résolution 74/7, la Commission a prié la Secrétaire exécutive :

a) D'accorder la priorité au soutien des membres et des membres associés de la Commission aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration de Beijing et de la Stratégie d'Incheon ;

b) De continuer à fournir une assistance technique aux membres et aux membres associés afin d'intégrer les préoccupations relatives au handicap et de renforcer les activités de développement tenant compte de la question du handicap dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

---

<sup>1</sup> Voir résolution 66/124 de l'Assemblée générale.

c) De rendre compte des progrès accomplis dans l'application de la résolution et de la résolution 69/13 à la Commission à ses soixante-seizième, soixante-dix-huitième et soixante-dix-neuvième sessions.

## 2. Progrès accomplis

3. Les résolutions 69/13 et 74/7 étant étroitement liées et se renforçant mutuellement, on présente ici une synthèse globale des progrès accomplis en ce qui concerne ces deux résolutions.

4. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 3 a) de la résolution 69/13 et au paragraphe 4 a) de la résolution 74/7, le secrétariat a procédé à un examen final complet de la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon, de la Déclaration de Beijing et du Plan d'action pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon et de la Déclaration ministérielle adoptée pour conclure la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022). Cet examen a consisté en une analyse et en des réunions consultatives et s'est achevé avec la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), qui s'est tenue à Jakarta et en ligne du 19 au 21 octobre 2022. La Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032), adoptée lors de la Réunion, met l'accent sur une approche du développement incluant le handicap fondée sur le cycle de vie et qui tient compte des questions de genre. Elle appelle à la conclusion de partenariats efficaces entre les gouvernements, les organisations de personnes handicapées, le secteur privé et les organisations internationales. Elle propose aux membres et aux membres associés de la Commission des orientations stratégiques visant à « faire du droit une réalité » pour toutes les personnes handicapées et préconise, en ce qui concerne la prochaine Décennie, de prendre sans tarder des mesures dans les six principaux domaines définis.

5. Dans son analyse, la Commission a examiné la situation en matière de développement incluant le handicap en Asie et dans le Pacifique en se fondant sur les réponses aux enquêtes relatives à l'examen final communiquées par 31 gouvernements, 24 organisations de la société civile et huit organisations internationales, ainsi que sur des études documentaires secondaires. Lors des réunions consultatives, qui comprenaient une réunion d'experts et des consultations avec les parties prenantes, la Commission a sollicité des avis et des contributions concernant les réalisations, les enseignements tirés de l'expérience et les nouvelles priorités relatives au développement incluant le handicap en Asie et dans le Pacifique. Les conclusions de l'analyse et des réunions consultatives ont été présentées et ont permis d'orienter les débats de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022). Ces conclusions sont reprises dans les documents suivants : « Mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) : principales réalisations, priorités et défis à relever »<sup>2</sup> ; « Mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique »<sup>3</sup> et « Disability-inclusive development in Asia and the Pacific and the path to

<sup>2</sup> ESCAP/APDDP/2022/1.

<sup>3</sup> ESCAP/APDDP/2022/2.

2030: perspectives of persons with disabilities and civil society organizations »<sup>4</sup>.

6. En décembre 2022, le secrétariat, en collaboration avec l'Ambassade d'Australie en Thaïlande, le Programme alimentaire mondial et Asia-Pacific Development Center on Disability Foundation, a organisé une manifestation régionale à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées. À cette occasion, les participant(e)s ont débattu de la mise en œuvre effective de la Déclaration de Jakarta et se sont intéressé(e)s au potentiel du média cinématographique pour faire évoluer les perceptions stéréotypées autour du handicap. Par ailleurs, le secrétariat a fait un bilan des progrès accomplis par rapport aux 10 objectifs de la Stratégie d'Incheon et a promu plusieurs politiques et programmes novateurs visant à répondre aux besoins de personnes présentant divers types de handicaps, une question qui est traitée dans une publication intitulée *A Three-Decade Journey towards Inclusion: Assessing the State of Disability-Inclusive Development in Asia and the Pacific*<sup>5</sup>.

7. Afin d'améliorer les capacités techniques des membres et des membres associés pour qu'ils soient mieux à même de mettre en œuvre la Stratégie d'Incheon et la Déclaration et le Plan d'action de Beijing, le secrétariat a mis au point un ensemble de supports de connaissances, comme la publication *Disability at a Glance 2021: the Shaping of Disability-Inclusive Employment in Asia and the Pacific*<sup>6</sup>, qui dresse un état des lieux de la situation de l'emploi des personnes handicapées dans la région et propose plusieurs recommandations visant à les aider à trouver un emploi productif et décent. De plus, le secrétariat a examiné de près les initiatives prises pour promouvoir la prise en compte du handicap dans l'emploi et le monde de l'entreprise grâce à des accords préférentiels, notamment celles exposées dans le document directif intitulé *Preferential Contracting for Persons with Disabilities*<sup>7</sup>. Ces supports de connaissances ont contribué à la réalisation de l'objectif 1 de la Stratégie d'Incheon, qui concerne la réduction de la pauvreté et l'amélioration des perspectives de travail et d'emploi pour les personnes handicapées.

8. Le secrétariat a élaboré une publication intitulée *Harmonization of National Laws with the Convention on the Rights of Persons with Disabilities: Overview of Trends in Asia and the Pacific*, dans laquelle il examine les mesures juridiques prises par les États parties de la région pour harmoniser la législation nationale avec les principes et obligations de la Convention<sup>8</sup>. Dans cette publication, le secrétariat a également souligné les principaux domaines à examiner pour poursuivre la réforme législative, élargissant ainsi la base de connaissances sur l'objectif 9 de la Stratégie d'Incheon concernant la mise en œuvre de la Convention. La publication intitulée *Sign Language: What Is It? An ESCAP Guide towards Legal Recognition of Sign Languages in Asia and the Pacific*<sup>9</sup> a été élaborée pour aider les membres et les membres associés à comprendre l'importance de la langue des signes, qui constitue la base de la mise en œuvre des dispositions de la Convention en ce qui concerne les personnes sourdes, leurs droits linguistiques et leur culture. En outre, le document d'orientation intitulé *Framework for Disability Policies and*

---

<sup>4</sup> ESCAP/APDDP/2022/INF/1.

<sup>5</sup> Publication des Nations Unies, 2022.

<sup>6</sup> Publication des Nations Unies, 2021.

<sup>7</sup> Division du développement social, document d'orientation n° 2022/06.

<sup>8</sup> ST/ESCAP/3047.

<sup>9</sup> ST/ESCAP/3048.

*Strategies in Asia and the Pacific*<sup>10</sup> présente les éléments clefs de toute politique ou stratégie nationale en matière de handicap. Dans ce document, le secrétariat a souligné le rôle essentiel que jouaient les cadres politiques traitant de la question du handicap pour accélérer le développement incluant le handicap en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie d'Incheon et des objectifs de développement durable au sens large.

9. Pour faciliter la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon et de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et au-delà, le secrétariat a encouragé les partenariats avec des organisations de personnes handicapées et des organisations de défense de ces personnes au Bangladesh, en Chine, en Inde, en Malaisie et en Thaïlande. Cinq initiatives pilotes ont été menées pour atténuer les effets négatifs de la pandémie sur les personnes handicapées, l'accent étant mis sur l'objectif 1 de la Stratégie d'Incheon relatif à la réduction de la pauvreté et à l'emploi, l'objectif 2 relatif à la participation à la vie politique et à la prise de décision, l'objectif 3 relatif à l'accessibilité, l'objectif 4 relatif à la protection sociale et l'objectif 6 relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Les pratiques optimales et les enseignements tirés de ces initiatives ont été consignés dans des études de cas détaillées, qui sont disponibles sur le portail « Make the Right Real »<sup>11</sup>. Une page Web consacrée spécialement à la COVID-19 et à l'inclusion des personnes handicapées figure également sur ce portail, permettant ainsi aux décideurs, aux personnes handicapées et aux autres parties prenantes d'avoir accès à des informations et des ressources à jour en ce qui concerne la pandémie.

10. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 3 b) de la résolution 69/13, le secrétariat a élaboré une feuille de route pour la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon, qui a été approuvée par la Commission à sa soixante-dixième session. Après l'approbation, le secrétariat a communiqué le texte de la feuille de route et de la Stratégie d'Incheon aux coordonnateurs(trices) chargé(e)s des questions de handicap des États membres.

11. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 3 c) de la résolution 69/13, le secrétariat a soumis la Déclaration ministérielle et la Stratégie d'Incheon à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées, qui a été convoquée par l'Assemblée générale le 23 septembre 2013, par l'intermédiaire du Président de l'Assemblée générale.

12. Comme suite aux demandes formulées aux alinéas a) et b) du paragraphe 4 de la résolution 74/7, le secrétariat a fourni une assistance technique aux membres et aux membres associés en vue d'améliorer leurs capacités institutionnelles en matière d'élaboration de politiques et de programmes tenant compte du handicap. Le secrétariat aide actuellement le Gouvernement bhoutanais à mettre en place des systèmes d'emploi et de protection sociale tenant compte du handicap, notamment en fournissant des analyses de situation, des examens des politiques, des activités de renforcement des capacités à l'intention des ministères d'exécution et une assistance en matière d'approvisionnement. Le secrétariat aide aussi le Gouvernement de la

<sup>10</sup> Division du développement social, document d'orientation n° 2022/03.

<sup>11</sup> Voir [www.maketherightreal.net/](http://www.maketherightreal.net/).

province de Batangas (Philippines) à améliorer les outils d'évaluation du handicap afin d'accroître l'accès des personnes handicapées aux prestations de protection sociale et à d'autres services. L'assistance technique fournie aux États membres a accéléré les progrès vers la réalisation de la cible 1.3 des objectifs de développement durable, qui consiste à mettre en place des systèmes et des mesures de protection sociale pour tous adaptés au contexte national et de faire en sorte qu'une proportion importante des pauvres et des personnes vulnérables bénéficient d'une protection sociale, et de la cible 8.5, qui consiste à assurer le plein emploi productif et un travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes, y compris les personnes handicapées.

13. En outre, le secrétariat travaille en partenariat avec Samarthyam, une organisation de personnes handicapées en Inde, pour lutter contre la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles handicapées et pour renforcer leur participation et leur leadership dans les réseaux communautaires dans l'État du Rajasthan. Le projet vise également à renforcer la capacité des organismes publics et des organisations de personnes handicapées à réaliser des audits d'accessibilité du cadre bâti et des transports, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif de développement durable 5 (Égalité entre les sexes) et de l'objectif 11 (Villes et communautés durables).

14. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 3 a) de la résolution 69/13 et au paragraphe 4 a) de la résolution 74/7, et afin de contribuer à atteindre les cibles des objectifs de développement durable liées à la réduction des risques de catastrophe et au renforcement de la résilience, telles que les cibles 1.5, 11.b et 13.1, le secrétariat aide les décideurs nationaux et locaux à prendre en compte les questions de handicap et de genre dans les politiques et mesures de réduction des risques de catastrophe. La Consultation régionale sur la facilitation d'une action novatrice pour la réduction des risques de catastrophe tenant compte de la question du handicap et des questions de genre en Asie et dans le Pacifique s'est tenue en mai 2022, l'objectif étant de mettre en commun les bonnes pratiques relatives à la promotion d'activités de préparation aux catastrophes et d'interventions en cas de catastrophe associant toutes les parties, notamment par l'utilisation d'outils d'apprentissage en ligne. En outre, le secrétariat a fourni une assistance technique au Gouvernement de la République démocratique populaire lao et au Gouvernement mongol aux fins de la collecte de données sur le handicap et de la communication d'informations relatives aux indicateurs de la Stratégie d'Incheon, soutenant ainsi les activités mises en œuvre pour atteindre la cible 17.18 des objectifs de développement durable consistant à disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, notamment de données ventilées selon la situation au regard du handicap.

### **3. Questions portées à l'attention de la Commission**

15. La Commission souhaitera peut-être examiner les points suivants :

a) Bonnes pratiques et enseignements tirés de la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon et de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing, en synergie avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

b) Moyens efficaces de mettre en œuvre la Déclaration de Jakarta au cours de la prochaine décennie, en étroite collaboration avec les entités gouvernementales de tous les secteurs, les organisations de personnes handicapées, le secteur privé, les organisations internationales et les autres parties prenantes.